Le 13 déc. 2023 à 03:51, Raymond Le Guen <[raymondle-guen@orange.fr](mailto:raymondle-guen@orange.fr)>

Monsieur le Maire, bonjour.

Merci de votre réponse.

Au nom du CA d’ASPECT je vous présente notre questionnement au sujet des ZAEnR de la CCPI.

L’installation d’ombrieres sur le parking Kennedy implique t ´elle qu’il soit entièrement artificialise’ et devienne donc un parking permanent ?

Ces installations seront elles   associées à des moyens favorisant les déplacements ?

(Bornes de recharge de véhicules, prêt de vélos électriques par exemple…)

La production d’énergie d’origine hydroélectrique serait tout à fait possible sur la commune mais aucun zonage ne le favoriserait.

Le déploiement de réseaux de chaleur est également oublié alors que l’implantation des bâtiments publics semble favorable.

Pourquoi ne pas étendre la possibilité d’installer des panneaux solaires sur l’ensemble des bâtiments ou des surfaces appartenant à des organismes publics ?

(parking de l’embarcadère par exemple)

Certaines orientations de toiture et / ou leur pentes sont défavorables à une telle installation ;dans ces cas particuliers il faudrait permettre une installation en ombriere .

Une information objective (SDEF ou ADEME) d’information et d’accompagnement des projets particuliers pourrait également être proposée par la commune.

L’installation de panneaux en zone SPR sera elle autorisée et comment sera-t-elle compatible avec les exigences du label petite cité de caractère attribué au Conquet ?

Concernant ces derniers éléments, nous estimons que des commissions actives, SPR et environnement citoyenne auraient eu toutes leur utilité.

Sur le site de la CCPI, actuellement, seules apparaissent les projets de dix communes,comment se faire une opinion sur un programme intercommunal ?

Les surfaces dédiées à l’éolien, sur la commune de Ploumoguer, semblent trop importantes et ne figurent pas sur la cartographie de Locmaria Plouzané.

Depuis la rénovation du parc existant, les pales de certaines de ces éoliennes sont même visibles de la plage des Blancs Sablons.

En espérant que ces éléments seront communiqués lors de votre conseil municipal et apporteront des éléments supplémentaires de réflexion !

Cordialement.

Raymond Le Guen.

Nous nous tenons, bien entendu à votre disposition, pour en échanger plus longuement.